

**Dispense de paiement des droits d’accès pour un propriétaire foncier**

**Lorsqu’un propriétaire foncier reçoit un constat d’infraction pour avoir circulé sur sa propriété alors qu'une portion de celui-ci sert de sentier aménagé par un club membre de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec ou de la Fédération québécoise des clubs quads, et que ce propriétaire n'a pas acquitté les droits d’accès requis par ce Club *(Loi sur les véhicules hors route, L.R.Q. c. V-1.2, art. 33*), il peut demander que soit émis le présent document en vue d'obtenir le retrait de ce constat par le poursuivant. Le propriétaire qui demande un retrait de poursuite doit joindre ce document à celui signifié par le policier ou par la cour en consignant un plaidoyer de non-culpabilité.**

Par la présente, le Club \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, membre de la Fédération \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, atteste qu’il a aménagé un sentier sur le terrain privé de la personne identifiée ci-dessous avec son autorisation expresse (*Loi sur les véhicules hors route, art. 15)*:

Nom:

Date de naissance:

Adresse:

Ville :

Code postal:

**Considérant ce qui précède, j'atteste au nom du Club susmentionné que cette personne est dispensée du paiement des droits d'accès sur la portion de sentier ci-après décrite :**

Nom du sentier :

Portion de sentier visée :

**J’atteste également que les informations indiquées sur ce formulaire sont véridiques et serviront exclusivement aux fins pour lesquelles cette dispense est émise.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Signature de l'administrateur dûment autorisé du Club**